



## Communiqué de presse

### **CHARLEROI : VILLE ET PROVINCE S'UNISSENT POUR UN TRONC COMMUN PLUS FORT**

Interrogé par le Conseiller provincial Luc Parmentier à propos du projet de redéploiement de l'enseignement secondaire organisé par la Ville de Charleroi et la Province de Hainaut, le Député Eric Massin a confirmé qu'à ses yeux, la proposition d'évolution de l'offre d'enseignement sur le territoire carolo constitue une double opportunité. *" Celle d'augmenter les niveaux d'instruction et de qualification des citoyens carolos et celle d'améliorer les conditions de travail des enseignants de ces écoles "*.

De quoi s'agit-il ? De confier l'enseignement primaire et secondaire inférieur à la Ville et l'enseignement secondaire supérieur qualifiant à la Province. L'enjeu majeur : créer un véritable tronc commun. *« Parallèlement à la spécialisation des pouvoirs organisateurs dans l'organisation de degrés d'enseignements ciblé, explique Eric Massin, le développement de nouvelles synergies entre ces PO permettra de proposer aux élèves du futur tronc commun des activités de haute qualité d'une part en matière de formations manuelle, technique, technologique et numérique, et, d'autre part, en matière d'approche orientante »*.

Les objectifs visés sont de doter tous les élèves d'un bagage commun essentiel, actualisé ; d'atténuer la rupture entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire et de réduire l'iniquité entre élèves en reportant le moment de la première orientation.

L'enseignement secondaire supérieur sera transféré en 2025 à la Province de Hainaut (élèves, enseignants et certains bâtiments) tandis que le degré inférieur de la Province arrivera dans les nouvelles écoles du tronc commun carolo.

Le redéploiement envisagé par la Province de Hainaut consiste donc à se spécialiser dans l'offre de cursus, qualifiant ou de transition, au degré supérieur de l'enseignement secondaire.

Toute une série de groupes de travail vont être créés paritairement entre la Province de Hainaut et la Ville de Charleroi pour préparer ce projet d'envergure. Ils aborderont la communication en interne et vers le grand public ; l'état des lieux des bâtiments et les opportunités d'investissements communs ; les statuts du personnel et ses formations ainsi que la mise en œuvre d'une politique pédagogique concertée.

Mais déjà, la communication et la consultation du personnel sont en cours. Avec un engagement : assurer l'emploi de tous les agents concernés.

## INVESTIR POUR LES ÉCOLES

Dans le cadre du plan d'investissements exceptionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles portant sur un milliard d'euros, la Province de Hainaut a introduit quatre projets majeurs de rénovation d'écoles. Le Conseil provincial a validé le dépôt de deux d'entre eux sur la plateforme créée par la FWB. Il s'agit de la démolition et reconstruction d'une partie de l'école secondaire du Centre d'enseignement spécialisé de Mons-Ghlin (CPESM) et de la rénovation des infrastructures du CEFA de Tournai.

Des études se poursuivent pour remettre, lors du prochain appel à projets, des dossiers de rénovation du CEFA de Farciennes et du site des Arts et Métiers à La Louvière.

## INTERVENTIONS SUR LE RIEU D'AMOUR

Le Conseiller provincial Michel Pecquereau s'est inquiété des risques potentiels d'obturation du pertuis situé sur le Rieu d'Amour à Tournai en raison de chutes d'arbres.

En réponse à cette préoccupation, la Députée provinciale Fabienne Devillers s'est voulue rassurante : un marché a été lancé en urgence par Hainaut Ingénierie Technique et le prestataire sera désigné dans les prochains jours pour remédier au problème. *"Cependant, précise la Députée, le Code du Développement territorial exige un permis d'urbanisme pour abattre des arbres dont la visibilité est possible depuis l'espace public, avec un délai de minimum 6 mois avant toute intervention, avant obtention de ce permis. Vu la dangerosité des arbres, la mise en sécurité du site et le rapport remis par l'agent technique des espaces verts de la Ville de Tournai, nous avons décidé conjointement avec les autorités communales d'intervenir rapidement par le biais d'un arrêté d'abattage d'urgence. Nous favoriserons également la régénération du milieu par le développement naturel de nouvelles pousses".*

Signalons encore que le projet de digue de protection contre les inondations et aménagements hydromorphologiques situés sur le Rieu d'Amour, a été le seul projet en Hainaut à être retenu par la Région Wallonne dans le cadre de l'appel à projet « Résilience Biodiversité Climat » : un subside de 800.000 €.